

Bonjour à toutes et tous,

Nous vous avons laissé tranquilles jusqu'ici après vous avoir largement informés, parfois un peu trop nous le savons bien, pendant des mois. Il est grand temps de reprendre le cours d'une information régulière et la plus complète possible en cette rentrée pour le moins particulière.

Nous espérons que vous avez passé un bel été et rechargé les batteries malgré les circonstances de « liberté surveillée » qui se prolonge tout autant que demeurent de nombreuses interrogations.

Dans ce document mais aussi dans ceux qui seront joints à l'envoi par mail vous trouverez des informations nationales et locales, certaines « traditionnelles » et d'autres « événementielles » :

- un **état des lieux** local et national du présentiel et des cas covid
- la question du **masque obligatoire au 1^{er} septembre** avec les informations ministérielles et de la DG
- le **problème des ASA** qui sont supprimées en majeure partie à compter de demain
- une information sur **l'Assemblée Générale du syndicat**

Cela fait beaucoup de choses, mais nous savons que vous attendez une bonne partie de ces informations. Alors bonne lecture à toutes et tous. Amitiés et fraternité Yves et Christian

État des lieux de la DRFiP 31 au 27 août 2020

	% AGENTS PRESENTS	% AGENTS EN TELE W
SIP	50 %	3 %
SIE	52 %	3 %
TRES	57 %	1 %
SPF SDE	54 %	3 %
CF*	40 %	12 %
Direction et autres	50 %	3 %
Total	51%	4 %

Agents présents dans les services :

Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services : **887 (51%)**

Agents qui travaillent à domicile

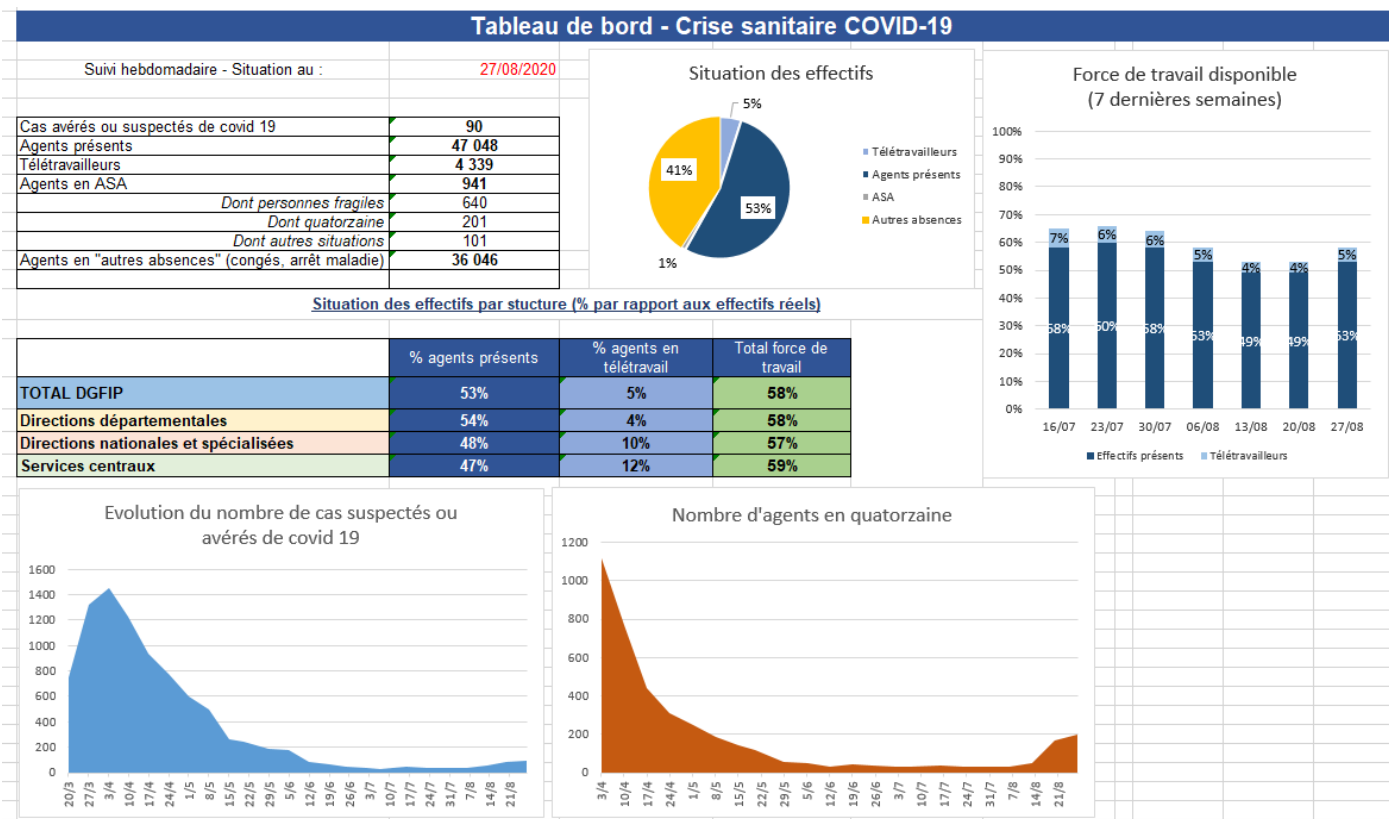
Nombre d'agents (A+, A, B, C) en activité à leur domicile : **62 (3,6%)**

Agents en autorisation spéciale d'absence COVID 14 : **26 (1,5%)**

Absences hors covid (maladie, congés, temps partiel) : **757 (44 %)**

Cas ou suspicions de cas : **4**

État des lieux national au 27 août 2020



L'obligation du port du masque sur le lieu de travail le 1^{er} septembre

Notre syndicat n'a pas d'opposition de principe à la décision du gouvernement d'obligation de porter un masque en permanence.

Ceci n'empêche pas de pointer un niveau d'acceptabilité rendu délicat du fait d'une communication gouvernementale et scientifique pour le moins chaotique concernant l'utilité du masque. Le risque de tension dans les services est, entre autres pour cette raison, bien réel.

Par ailleurs, nous constatons que, plus que jamais, le gouvernement veut « remettre tout le monde au travail », en témoigne la question des « ASA Covid » que nous abordons au point suivant.

Aussi, l'obligation du masque ne doit pas occulter l'ensemble des autres mesures barrières qui doivent être rappelées et mises en œuvre.

Enfin, la question du contrôle de l'effectivité des mesures de protection des salarié-es demeure, tout autant que la place et le rôle des acteurs de prévention ?.

Nous ne commentons pas plus à ce stade pour deux raisons :

- vous avez **en pièces jointes les compte-rendus** des rencontres que les syndicats nationaux ont eues avec différents niveaux de responsabilité (fonction publique, ministère et DGFIP).
- Nous reviendrons sur ces questions lors de **la réunion avec la direction demain mardi à 11h00**. D'ici là **faites-nous remonter toutes vos interrogations, préoccupations, constats,...**

La question des ASA pour les personnes fragiles et autres empêchements

Comme nous le disons plus haut la volonté est très clairement de faire revenir le maximum d'agent-es dans les bureaux en cette rentrée. Mais, comme sur beaucoup de sujets depuis le début de cette crise nous ne pouvons que constater malheureusement d'un côté des informations qui arrivent au dernier moment, de l'autre des positions différentes et parfois contradictoires entre les différents niveaux de décision. Vous en avez un aperçu ci-dessous et encore nous y rajouterons demain le niveau local !!!

Personnes vulnérables :

Pour la DGAFP (Fonction Publique) : présence au bureau, avec fourniture de masques FFP2.

Pour le SG (ministère) : ASA ou télétravail

pour la DGFIP : retour au travail conditionné par décision médicale (médecin personnel ou de prévention). Dans cette hypothèse, fourniture de masques chirurgicaux FFP2) et/ou aménagement du poste de travail.

Personnels vulnérables « contact » de personnes vulnérables :

Aucune mesure prévue à ce stade, si ce n'est port du masque « classique » obligatoire.

Garde éventuelle d'enfants :

Pour la DGAFP (Fonction Publique) : congés

Pour le SG (ministère) : pas de doctrine précise

Pour la DGFIP : télétravail si possible, sinon, règlement au cas par cas, mais pas de systématisation des ASA.

L'aménagement des horaires, les dispositifs de roulement des personnels, le télétravail « formalisé » sur la base d'une convention « adaptée » sont toujours d'actualité pour la DGFIP notamment.

Et pour aller au bout de la question à ce moment de nos informations ci-dessous un article d'Acteurs Publics la revue spécialisée sur la fonction publique en général la mieux informée.

The logo consists of a red rectangular background with the text "acteurspublics" written in white, lowercase letters.

Le régime des autorisations d'absence de la fonction publique prend fin à partir du 1er septembre

Pour faciliter la reprise du travail des agents publics, le gouvernement Castex a décidé de restreindre significativement le régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) dont pouvaient notamment bénéficier, dans le contexte de la crise sanitaire, les agents considérés comme vulnérables. Idem pour les gardes d'enfants. Explications.

“La logique est que le plus d'agents possible puissent revenir au travail.” C'est ce que l'on souligne dans l'entourage de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, pour justifier les restrictions à venir du régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) dans la fonction publique. Une position statutaire pendant laquelle l'agent concerné perçoit l'intégralité de sa rémunération.

Annoncées par Amélie de Montchalin mercredi 26 août lors d'une réunion avec les syndicats, ces restrictions seront précisées dans une circulaire du Premier ministre sur l'organisation du travail dans le secteur public en cette rentrée. Une circulaire qui doit être publiée dans les prochains jours et qui abordera aussi la question du

télétravail, “encouragé”, et celle du port obligatoire du masque dans la fonction publique.

“Étant donné que l’urgence sanitaire est passé et que la reprise du travail doit se faire dans les meilleures conditions sanitaires possibles, la doctrine qui va prévaloir en matière d’ASA, c’est sa fin”, explique-t-on ainsi au ministère.

Agents vulnérables invités à retravailler

Principal changement, donc : la fin, à compter du 1^{er} septembre, du régime des autorisations spéciales d’absence des agents considérés comme vulnérables (au regard de critères pathologiques). Pour rappel, ceux-ci pouvaient bénéficier de cette position statutaire depuis le début de la crise sanitaire.

Comme l’explique le ministère, ces agents seront invités à télétravailler si leurs missions le permettent. Dans le cas contraire, les agents considérés aujourd’hui comme vulnérables devront reprendre leur poste. “*Les conditions seront créées pour qu’ils puissent travailler dans de bonnes conditions avec un accompagnement renforcé, des masques ou une adaptation de leur poste de travail de manière à les exposer le moins possible*”, précise l’entourage de la ministre. Ces agents pourront, néanmoins, toujours se faire prescrire des arrêts maladie (ordinaires) pour raison de santé.

Pour “*les plus fragiles des plus vulnérables*” malgré tout, un régime dérogatoire devrait être mis en place “*dans l’esprit d’une ASA*”. Les conditions de ce régime dérogatoire, tout comme la liste des agents potentiellement concernés, sont encore en cours de calage et seront précisées dans la circulaire à venir sur le sujet.

ASA pour garde d’enfants dans des cas exceptionnels

S’agissant des ASA pour garde d’enfants de moins de 16 ans, le régime est lui aussi destiné à “*s’éteindre*”, “*sauf dans des cas exceptionnels*”. L’occasion pour le ministère de confirmer la doctrine en vigueur depuis début juin et la mise en œuvre du déconfinement, à savoir la limitation de ces autorisations aux seuls agents confrontés à la fermeture de l’établissement où leur enfant est scolarisé.

La règle sera la même en cette rentrée, notamment si le télétravail est impossible. Reste que, comme depuis début juin, les cas de fermeture d’établissements scolaires devraient demeurer exceptionnels. Ce qui laisse présager un usage limité de ces ASA à l’avenir, prévoit le ministère. Pour rappel, dans le cas contraire, les agents doivent poser des jours de congés pour garder leurs enfants.

Les dernières actualités

L’assemblée générale locale de *Solidaires Finances Publiques 31* Le vendredi 9 octobre à Toulouse Salle Barcelone

Nous reviendrons prochainement vers vous pour des informations plus détaillées mais quelques mots bien nécessaires sur cette question. Au printemps bien évidemment nous avons annulé l’AG qui devait se tenir à Aucamville. Il en est allé de même du congrès qui devait se tenir en juin et qui est reporté à la mi-décembre.

Nous sommes toutes et tous face à de grandes incertitudes dans cette période mais à ce stade nous tenons par-dessus tout à maintenir ce moment de rencontre et de démocratie vital pour notre organisation. Et puis, alors que les droits et les expressions des salarié-es sont de plus en plus mis sous le boisseau sécuritaire que crée cette pandémie, nous sommes persuadés qu’il faut toujours autant que l’on échange et que l’on s’exprime.

Nous avons donc reprogrammé cette **AG annuelle le vendredi 9 octobre** en la relocalisant sur Toulouse pour plusieurs raisons :

- moyens de communication plus simples pour éviter des co-voiturages à de trop nombreuses personnes
- proximité du parking de la Cité Administrative
- location d’une très grande salle permettant un accueil distancé et sécurisé de largement plus que les volumes habituels d’agent-es qui assistent à l’AG

La salle Barcelone, située au début des allées du même nom remplit toutes ces conditions.

Nous sommes en attente du protocole précis de la mairie de Toulouse pour ces salles mais nous pouvons également assurer que la section installera la salle avec :

- les distances nécessaires entre les chaises et les rangées de chaises
- la fourniture de masques à l’entrée pour celles et ceux qui n’en auraient pas
- la fourniture de gel hydroalcoolique à plusieurs points de la salle

En revanche il ne nous semble pas raisonnable d’imaginer l’organisation d’un repas qui ne pourrait se dérouler que dans un restaurant à proximité (interdiction de manger dans les salles. Il aurait fallu en trouver un disponible et la gestion des réservations dans cette période aurait été très difficile. Nous le regrettons amèrement mais c’est plus raisonnable et en fonction du protocole de la mairie nous organiserons un apéritif consistant avec, là aussi, toutes les garanties sanitaires qu’il est de notre devoir de mettre en place.